



N° 50

CLR- Union SNUI - SUD Trésor

Boîte 29 - 80 rue de Montreuil 75011 PARIS - Tél. 01.44.64.64.44

Fax 01.43.48.96.16 - E-mail : clr@snuisudtresor.fr - [http://www.snuisudtresor.fr /clr/](http://www.snuisudtresor.fr/clr/)

MARE FISCUM, MARE NOSTRUM, Bulletin National de Liaison du Comité des retraités

Septembre 2011

EDITO

DIRE LA VERITE AUX FRANÇAIS

Prenant un air pénétré et grave de très nombreux politiques reprennent en cœur cette phrase qui se veut annonciatrice d'une situation désespérée à laquelle il va falloir faire face en demandant à ces mêmes français beaucoup de sacrifice, beaucoup de souffrance. Cette sentence est toujours assortie d'un commentaire qui affirme que depuis plus de 30 Ans nous vivons au-dessus de nos moyens et que cela n'est plus possible. Tout ceci est asséné pour conditionner l'opinion publique et cultiver la crainte et la culpabilisation. Tout ceci est répété à satiété pour apparaître comme des évidences indiscutables et ainsi fermer toute possibilité d'analyse, de critique et faire naître la résignation.

Et ces discours sont amplifiés par les diktats des maîtres du monde, les marchés et leur instrument, les agences de notation. Après avoir mis des millions d'individus dans l'insécurité sociale par la précarité, par le chômage, par la pauvreté, la dictature du compte d'exploitation, liée au toujours plus de profit, et au toujours moins de redistribution des richesses produites, s'attaque aujourd'hui à la souveraineté des Etats. Jusque quand les peuples vont-ils accepter de subir les méfaits de cette dictature et laisser le pouvoir à tous les doctrinaires de cette idéologie ?

Est-ce vivre au-dessus de ses moyens que de permettre à ses enfants de faire des études, de se cultiver, de se former ? Est-ce vivre au-dessus de ses moyens que d'offrir à chacun le droit et les moyens de se soigner ? Est-ce vivre au-dessus de ses moyens que d'avoir une retraite décente ? Non tout cela ne ressort que du droit de vivre dans une société dont le modernisme est fait de justice, de partage, d'humanité.

Dire la vérité aux Français c'est dire qu'il n'y a jamais eu autant de richesse produite, c'est dire que l'intérêt général est supérieur à l'intérêt de quelques particuliers, c'est dire que vivre en société c'est offrir la capacité à chacun de pouvoir s'épanouir, c'est dire encore que l'on n'est pas libre quand on vous fait vivre dans la crainte et la souffrance.

Alors, à son niveau et avec ses moyens, inlassablement, le CLR, dans le cadre d'un syndicalisme qui reste l'outil incontournable de défense de ceux qui vivent ou qui n'ont vécu que du seul fruit de leur travail, continuera de dire et répéter que le temps est plus que venu de mettre fin à ce type de société qui nous est imposé. Si nous avons une responsabilité vis-à-vis des générations futures c'est bien celle de ne pas leur laisser un tel type de société. C'est cette vérité là que les Français doivent prendre en charge.



Communiqué des organisations syndicales de retraités

PERTE D'AUTONOMIE ET POUVOIR D'ACHAT : LES RETRAITES ONT DECIDE D'AGIR

Les organisations syndicales de retraités, UCR-CFDT, Unir-CFE-CGC, UCR-CGT, UCR-FO, FGR-FP, UNSA Retraités, réunies le 30 juin 2011 ont débattu des conséquences de la situation économique et sociale sur les conditions de vie des retraités.

Elles rappellent leurs revendications :

Sur la prise en charge de l'aide à l'autonomie

- Une prestation universelle de compensation de la perte d'autonomie quel que soit l'âge
- La prise en charge par la solidarité nationale, dans le cadre de la Sécurité sociale

Sur le pouvoir d'achat

- Une augmentation significative des retraites, en particulier pour les basses retraites
- Un minimum de pension au niveau du SMIC
- Une nouvelle modalité d'indexation

Face à cette situation, les organisations syndicales de retraités UCR CFDT, UCR CGT, FGR FP, UNSA retraités et UNIR CGC ont d'ores et déjà décidé d'appeler les retraités à

manifeste pour la prise en charge de la perte d'autonomie et la défense du pouvoir d'achat, le JEUDI 6 OCTOBRE 2011

En effet, le gouvernement annonce une réforme de la prise en charge de la perte d'autonomie, dont le débat en cours peine à faire percevoir des mesures de financement innovantes, ne permet pas de réduire le reste à charge des familles et ne répond pas à l'ampleur des besoins.

A la dégradation de la situation des retraités, pensions, pouvoir d'achat, santé, autonomie, vont s'ajouter les effets du pacte européen d'austérité (pacte Euros +) mis en place par le Conseil européen pour faire face à la crise économique, politique et sociale actuelle

Ce pacte, refusé par l'ensemble des organisations syndicales européennes de la Confédération Européenne des Syndicats, fait peser de nouvelles menaces sur la retraite et la protection sociale, dénonce une trop grande protection de l'emploi en France, prône une modération du salaire minimum, dessinant une nouvelle dégradation de la situation des salariés et des retraités.

Paris le 30 juin 2011

Contacts

UCR-CFDT	49 avenue Simon Bolivar – 75950 PARIS CEDEX 19	01 56 41 55 20
UNAR-CFTC	13 rue des Écluses St Martin – 75483 PARIS CEDEX 10	01 44 52 49 17
UNIR-CFE-CGC	59/63 rue du Rocher – 75008 PARIS	01 55 30 13 27
UCR-CGT	263 rue de Paris – 93515 MONTREUIL CEDEX	01 48 18 84 23 / 61
UCR-FO	141 avenue du Maine – 75680 PARIS CEDEX 14	01 40 52 84 43 / 41
FGR-FP	20 rue Vignon – 75009 PARIS	01 47 42 80 13
UNSA Retraités	21 rue Jules Ferry – 93177 BAGNOLET CEDEX	01 48 18 88 61

COMMUNIQUE DE PRESSE

**LE 6 OCTOBRE, LES RETRAITÉS SONT APPELÉS
À DIRE NON À L'AUSTERITÉ PROMISE**

Dans le cadre de la journée d'action décidée par un appel intersyndical national et signé par la Fédération Générale des Retraités de la Fonction Publique (FGR-FP) dont le Comité de Liaison des Retraités de l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires est membre, nous appelons tous nos adhérents à participer à toutes les actions qui seront mises en œuvre pour exprimer leur refus de tous les discours idéologiques des doctrinaires qui continuent d'affirmer que seules les recettes de l'ultra-libéralisme sont de nature à régler les problèmes de la crise qu'il a engendré.

Par ces actions les retraités doivent apporter la preuve qu'ils refusent toute résignation et toute culpabilisation face à une situation dont ils ne sont pas responsables. Depuis de nombreuses années, tout comme la majorité de la population, ils ont déjà subi les régressions de toutes sortes liées à la baisse du niveau de vie, à la diminution de la prise en charge des frais médicaux, à la dégradation des services publics. L'annonce d'une sévère politique d'austérité est inacceptable.

L'accumulation des richesses pour un petit nombre, les cadeaux fiscaux faits aux plus riches, les aides apportées aux banques tout cela doit être profondément remis en cause pour régler le problème des déficits publics. De plus dans le cadre des difficultés budgétaires il faut toujours rappeler qu'il existe toujours une fraude fiscale représentant plus de 12% du budget de l'Etat et qu'il est donc indispensable de mettre en œuvre une politique véritable de lutte contre cette fraude et contre les paradis fiscaux.

Face à la situation actuelle, les retraités, qui représentent un poids politique important de par leur nombre (plus de 14 Millions – phénomène de société sans précédent) doivent continuer d'affirmer que d'autres choix sont possibles et que dans ce cadre il n'y a rien d'incongru de revendiquer une augmentation généralisée des retraites et notamment avec un effort très sensible pour les petites retraites. Ils doivent aussi exiger que le dossier concernant la dépendance –perte d'autonomie ne soit pas réglé par des solutions au niveau du financement qui ressortiraient une fois de plus des dogmes libéraux. Pour cela le CLR rappelle sa demande d'une prise en charge financière grâce à la création d'une contribution progressive et universelle sur la totalité des revenus y compris ceux du patrimoine (biens immobiliers et capitaux mobiliers) et par une taxation des patrimoines les plus importants (10%des français détiennent 50%du patrimoine total des ménages).

DOSSIER DEPENDANCE-PERTE D'AUTONOMIE :

PRISE DE POSITION DE L'ASSEMBLÉE DES DÉPARTEMENTS DE FRANCE

Réunis le 12 juillet à Paris, les membres du bureau de l'Assemblée des départements de France (ADF) ont adopté, à l'unanimité, une délibération relative à la prise en charge de la perte d'autonomie des personnes âgées. Celle-ci intervient « au terme d'un cycle de travaux approfondis engagés par les départements de France depuis plus d'une année et constitue la position commune des départements pour affronter le défi du vieillissement de la population et de la dépendance », précise l'association regroupant les présidents de conseils généraux.

Dans ce texte, l'ADF réaffirme le rôle de chef de file du département dans la mise en œuvre d'une politique globale en faveur des personnes âgées et formule un certain nombre de propositions portant sur la prévention, la coordination des acteurs, la gouvernance du dispositif de prise en charge des personnes âgées dépendantes, ainsi que les aspects financiers. L'association se prononce, notamment, en faveur d'une refondation de l'aide à domicile prestataire autorisé par les conseils généraux, d'une solution qui érige la CNSA en « maison commune » à l'Etat, aux départements et aux partenaires sociaux, d'un financement reposant principalement sur un financement public. En revanche, l'ADF rejette le recours à l'assurance privée obligatoire, tout en reconnaissant la possibilité d'adhésion facultative à un régime assurantiel complémentaire. Par ailleurs, elle exige de l'Etat « qu'il porte le financement national de l'APA au moins à la moitié des dépenses réellement exposées par les départements. »

Propositions adoptées par le bureau de l'Assemblée des départements de France :

- Réaffirme que le département doit être confirmé et conforté dans un rôle de chef de file d'une politique globale en faveur des personnes âgées ;
- Propose que la politique de prévention sociale et d'accompagnement de la perte d'autonomie des acteurs publics associatifs et privés soit désormais conduite par les départements, en partenariat avec les agences régionales de santé (ARS) ;
- Propose que le volet départemental des schémas régionaux de prévention, s'attache tout particulièrement à développer des politiques d'adaptation des logements, à concevoir des parcours différenciés et coordonnés d'hébergement pour éviter, notamment, une médicalisation excessive des établissements ;
- Propose une refondation de l'aide à domicile prestataire autorisé par les conseils généraux, qui recueille l'adhésion des principales fédérations représentatives de ce secteur ;
- Souhaite réduire le reste à charge des résidents en établissement par des mesures techniques et financières (suppression de la taxe sur les salaires et TVA à taux réduit, prise en charge par l'assurance maladie des aides soignants et des dispositifs en faveur de la prise en charge de la maladie d'Alzheimer...);
- Demande à ce que les établissements accueillant les aînés ayant des besoins en soins importants et un niveau de perte d'autonomie élevée soient pris en charge par l'assurance maladie ;
- Souligne que, parmi les scénarii avancés, celui qui réserve un rôle à l'assurance privée obligatoire doit être exclu car il ne garantit pas un financement juste de la perte d'autonomie dans notre société. En revanche, demeure l'adhésion facultative à un régime assurantiel complémentaire ;

- Considère que la création d'une nouvelle branche de Sécurité sociale de droit commun n'est adaptée ni aux enjeux de financement, ni à l'exigence d'une gouvernance en adéquation avec la pluralité et la diversité des partenaires ;
- Se prononce en faveur d'une solution qui érige la CNSA en caisse « autonomie », « maison commune » à l'Etat, aux départements et aux partenaires sociaux, dont font partie les organisations d'utilisateurs ;
- Affirme que le financement de la perte d'autonomie doit reposer sur un financement public, fondé sur une double mobilisation de la solidarité : une imposition nationale complétée par des ressources fiscales locales ;
- Exige de l'Etat qu'il porte le financement national de l'APA, allocation universelle de solidarité, au moins à la moitié des dépenses réellement exposées par les départements ;
- Demande le renforcement du plan d'aide à l'investissement et à la modernisation des établissements accueillant des personnes âgées dépendantes, y compris les structures de répit dans le cadre de l'aide aux aidants ;
- Constate, compte tenu des résultats de toutes les projections démographiques et financières, que les enjeux sont tout à fait soutenables pour la France, dès lors qu'il est fait appel à une gamme variée de recettes fiscales. A savoir : l'élargissement, dans un premier temps, de l'assiette de la CSA aux non salariés ; la réaffectation, au financement de la perte d'autonomie, du produit de la TVA sur la restauration, après réajustement du taux ; l'affectation, au financement de la perte d'autonomie, d'un pourcentage progressif sur les droits de succession, pourcentage dont le seuil de déclenchement et la progressivité seront fonction de l'importance de la succession et de la zone de coût de l'immobilier ; l'élargissement de la CSG des retraités, mais en prenant en compte le niveau réel des ressources ; la réaffectation des crédits de la CSA (journée de solidarité), dérivés sur l'objectif national des dépenses d'assurance maladie (ONDAM), au profit de la compensation de l'APA.

COMMENTAIRES DU CLR :

Nous avons estimé intéressant de porter à votre connaissance les prises de position de cette assemblée des départements de France et ce même si un certain nombre d'entre elles ne correspondent pas complètement aux revendications que nous avons exprimées en particulier sur le financement, et sur la création d'une 5^{ème} branche. Pour nous, elle est indispensable si l'on souhaite que soient identifiées clairement les ressources affectées et que l'on puisse tout aussi clairement déterminer les dépenses afférentes et dans ce cadre la revendication des départements de jouer le rôle majeur de chef de file conforte cette demande de 5^{ème} branche.

Dossier révélateur de choix de société, le dossier dépendance-perte d'autonomie qui concerne directement l'ensemble de la population et non pas uniquement les personnes âgées, risque d'être traité dans un moment où tout est dit, tout est fait pour imposer une politique sévère d'austérité. Cette situation peut être de nature à créer le sentiment d'impossibilité d'apporter des réponses à la hauteur des enjeux et créer ainsi des sentiments de résignation. Pour sa part le CLR continuera de mettre tout en œuvre pour lutter contre tous les discours portés par les tenants d'une idéologie qui refuse de s'attaquer aux véritables privilèges en mettant en œuvre une politique de redistribution des richesses seule capable de remettre l'Homme au cœur de toutes les préoccupations.

AGEANOFISC et la langue française

«Myope comme une taupe», «rusé comme un renard» «serré comme des sardines»... les termes empruntés au monde animal ne se retrouvent pas seulement dans les fables de La Fontaine, ils sont partout. La preuve : que vous soyez fier comme un coq, fort comme un bœuf, têtu comme un âne, malin comme un singe, fier comme un paon et frais comme un gardon. Dans le cadre d'un rendez-vous, vous faites le pied de grue, et là, ... pas un chat! vous demandant si on vous a réellement posé un lapin. Il y a anguille sous roche et pourtant le bouc émissaire qui vous a obtenu ce rancard, la tête de linotte avec qui vous êtes copain comme cochon, vous l'a certifié c'est sûr, vous serez un crapaud mort d'amour. Vous roulez des yeux de merlan frit, vous êtes rouge comme une écrevisse, mais vous restez muet comme une carpe, puis vous sautez du coq à l'âne et finissez par noyer le poisson. Vous avez le cafard, l'envie vous prend de pleurer comme un veau (ou de verser des larmes de crocodile, c'est selon). Vous finissez par prendre le taureau par les cornes et vous vous inventez une fièvre de cheval qui vous permet de filer comme un lièvre. Ce n'est pas que vous êtes une poule mouillée, vous ne voulez pas être le dindon de la farce. Vous avez beau être doux comme un agneau sous vos airs d'ours mal léché, il ne faut pas vous prendre pour un pigeon car vous pourriez devenir le loup dans la bergerie. Après tout, revenons à nos moutons: vous avez maintenant une faim de loup, l'envie de dormir comme un loir et surtout vous avez d'autres chats à fouetter.

AGEANOFISC, Louis-Ferdinand CELINE, ... Mise au point

Dans notre dernier bulletin (le 49) nous avons cité L-F Céline dans un court extrait dans lequel il analysait et dénonçait toutes les conditions de travail condamnables, et partant du constat que l'on ne peut supprimer tout ce qui concourt au travail, il affirmait que 35 Heures cela suffisait largement. Il semblait à Agéanofisc qu'il y avait quelque chose qui rejoignait le discours syndical dans la description faite de la société d'exploitation et dans cette revendication exprimée dès 1940. Par ailleurs la haine des 35 H régulièrement exprimée par le Président de la République, par le gouvernement et la droite en général pour discréditer ceux qui sont porteurs de la demande de réduction du temps de travail et pour ainsi condamner les possibilités d'alternative, tout cela lui semble mériter de s'opposer continuellement à ce discours, y compris par ce type de revendication ancienne déjà exprimée clairement par Céline.

Le fait qu'Agéanaofisc ait repris ces quelques lignes (dans lesquelles rien ne transparait de ses positions condamnables par ailleurs) et qu'il ait cité Céline, a choqué des adhérents de notre OS retraités et actifs qui nous font l'honneur de nous lire. Au-delà des talents littéraires connus et reconnus de l'écrivain, Agéanofisc savait lui aussi tout de ce que l'homme Céline avait eu comme positions inacceptables, immondes, et tout particulièrement dans l'expression de son anti judaïsme clairement revendiqué. Il ne lui avait pas paru nécessaire d'en faire état, pensant que nos fidèles lecteurs connaissaient aussi ces éléments (et ce d'autant plus que de très récents et nombreux reportages télé et autres les avaient rappelés) et que toute mise au point aurait été plus longue que les quelques lignes consacrées au débat sur les 35 Heures.

Agéanofisc est désolé que ce choix, purement ponctuel, apportant un élément de débat sur un sujet d'aujourd'hui, et qui n'est en rien caution d'idées que nous avons toujours combattues, ait pu être source de gêne importante pour des camarades. Se trouve ainsi posé le refus ferme de pouvoir citer des écrivains ou tout autre personnage connu, dont le parcours d'homme est condamnable. Ceci pose un problème de fond, qu'il est souvent difficile de trancher, sur les notions d'interdictions qui en découlent et sur le fait de juger jusqu'à qui, on doit appliquer ces interdictions.

BROCANTES ET VIDE GRENIERS QUELQUES CONSEILS ... de René BAUMES

Après l'article paru dans le numéro précédent et comme promis René nous a envoyé le résultat de ses réflexions sur ce phénomène concernant les activités de brocante et de vides greniers, qui a pris beaucoup d'ampleur aujourd'hui et qui est aussi le reflet de la société.

La chasse à l'objet est un exercice de risques et d'embûches, de mauvais coups, de déceptions, mais il procure aux chineurs des joies si exaltantes que rien ne les arrête. Bien que la bonne marchandise soit plus difficile à découvrir, il est encore possible de se procurer quantité de meubles et objets anciens, authentiques et de bonne qualité. Le problème est de les acheter à leur juste valeur. Les brocanteurs ont parfois mauvaise réputation mais ils sont aussi ceux qui ont permis de sauver nombre de beaux meubles et de souvenirs de jeunesse. Avant d'acheter il est essentiel de savoir authentifier meubles et objets, d'en discerner l'époque et d'en découvrir les défauts. Il faut aussi connaître leur valeur pour les estimer et les payer au meilleur prix. Avec les vendeurs il vaut mieux connaître leurs trucs, leur langage, leurs secrets, pour éviter bien des déboires.

Quelques critères pour guider vos choix. Pour les qualités esthétiques, il appartient à chacun de déterminer ce qui est beau pour lui. Plus un objet est difficile à trouver, plus il est rare, plus il est recherché mais seul les objets très, très rares provoquent des surenchères. Les bois employés, la perfection des découpes, le choix du marbre sont des exemples qui révèlent la qualité du travail. Au niveau de l'état de conservation, rares sont les meubles antérieurs à la Renaissance ou les sièges de l'époque de Louis XV où l'on peut encore s'asseoir, rares les marqueteries sans des éclats et nécessitant restauration qui peut entraîner des frais plus importants que l'objet lui-même. Toutefois les signes d'accidents et marques d'usure peuvent être

une garantie d'authenticité. La patine donne souvent une beauté à l'objet mais il existe de fausses patines : vernis luisants, résines douteuses, trous de vers réalisés avec une carabine à plomb. Pour les tableaux il faut savoir que les portraits de femmes sont plus recherchés que ceux des hommes. Il existe des modes concernant l'aspect décoratif apporté par l'objet ainsi les objets d'art populaires sont aujourd'hui en vogue. Monnaies, livres, faïences, ivoires, boutons, miniatures, boîtes, cartes postales etc. sont souvent recherchés par des collectionneurs. S'il n'y a pas à proprement parlé de cote pour un objet ancien, le prix est déterminé en fonction de la rareté, de la qualité de l'objet et de l'offre et la demande et des effets de mode.

La mode des vides greniers, qui ne devraient concerner que des particuliers-vendeurs mais dans lesquels s'immiscent des brocanteurs professionnels, est assez récente. A remarquer que les greniers sont de plus en plus vides et que dans les maisons actuelles très souvent il n'y a plus de grenier. Ces vides greniers sont souvent le reflet de la société de consommation et on y trouve un peu n'importe quoi : beaucoup de vêtements d'occasion, de jouets déjà utilisés, des chaussures éculées, des ustensiles ménagers. Ils sont parfois aussi la seule ressource pour les plus démunis, qui après être allés faire les poubelles afin d'y récupérer quelques objets, viendront les vendre pour un ou deux euros pour se payer un bout de pain. Ces vides greniers sont devenus «tendance» comme l'on dit, et ils permettent de ramener un petit n'importe quoi et donner ainsi l'impression d'avoir fait une affaire, voire d'avoir acheté une antiquité.

En conclusion, on peut considérer que celui qui arrive à se faire plaisir en faisant l'acquisition d'un bien qui lui plaît et qu'il peut se payer, a bien raison de le faire.

VOUS PARTEZ EN VACANCES ????????

« Vous partez en vacances ? Ce n'est pas la peine, vous, les retraités, vous êtes toujours en vacances !!! »

Même si les retraités, bien évidemment, n'ont plus d'activité professionnelle, les vacances sont aussi nécessaires que pour les actifs. Peut être pas pour se reposer mais surtout pour changer le train-train quotidien, communiquer avec d'autres personnes que celles de l'entourage, s'ouvrir vers d'autres horizons. Pourtant combien de retraités partent-ils en vacances ?

Selon l'OMT (Organisation Mondiale du Tourisme), on parle de vacances quand la personne est partie de chez elle au moins quatre nuits consécutives pour un voyage d'agrément. Ce n'est pas beaucoup, me direz-vous, mais malgré cela, en France un adulte (+ de 15 ans) sur trois ne part pas en vacances.

Le 26 juillet dernier, le CAS (Centre d'Analyse Stratégique) a fait paraître une étude qui montre que le taux de départ en vacances des français s'est fortement ralenti depuis 20 ans et surtout qu'il ne progresse plus depuis 10 ans. Selon un sondage réalisé en juin 2011, 45% des français rester ont chez eux cette année.

La France devrait se consoler car elle est dans la moyenne haute des pays européens. En 2010, ceux qui sont partis le plus en vacances se situent au nord de l'Europe : Danemark, Pays Bas, Allemagne, Royaume Uni, Suède. Ceux qui sont partis le moins : le Portugal, l'Italie, la Belgique (exception qui confirme la règle), l'Espagne. Que faut-il en conclure le manque de soleil pour les uns, le pouvoir d'achat pour les autres ?

En ce qui concerne la France, un sondage BVA réalisé en 2009 avait mis en évidence que le principal frein était financier (50% des interviewés) mais que cinq autres raisons faisaient obstacle à un départ en vacances : 34% pour causes personnelles (santé, familiale) ; 29% par choix personnel ; 24% pour cause d'isolement social ; 23% du fait de contraintes professionnelles ; 15% pour des motifs organisationnels.

Les chercheurs du CAS proposent de garantir un « droit au répit » pour les séniors et les aidants familiaux mais aussi les personnes handicapées. Pour cela, il faudrait mettre en cohérence les moyens de l'Agence Nationale des chèques vacances, de l'Etat, des collectivités locales.

Le CLR et la FGR revendiquent que les Services Sociaux permettent aux retraités d'avoir les moyens financiers de partir de temps en temps en vacances. La commission Fonction Publique de la FGR a décidé en février dernier de rappeler aux retraités qu'ils peuvent bénéficier des chèques vacances et de mettre au cœur des revendications la prise en compte des besoins sociaux des fonctionnaires.